

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 9 juin 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. ROUVIER, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

**Absent représenté** : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

**Absents** : Y. MICHEL - J-F. MARY

**6. CA et CG et affectation du résultat de budget du port Tabarka (Annexe 6)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération du Conseil municipal adoptant le budget Primitif de l'exercice 2019,

**Vu** les décisions modificatives du même exercice,

**Vu** les titres définitifs de créances à recouvrer,

**Vu** le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

**Vu** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

**Vu** le Compte administratif 2019 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

**I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2019 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

**De constater** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**D'approuver** le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

**D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Tabarka arrêté aux résultats suivants :

### FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
<b>PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES</b>	<b>68 418,88</b>	<b>68 418,88</b>
<b>REALISATIONS</b>		
OPERATIONS REELLES	60 847,76	57 193,04
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 847,76</b>	<b>57 193,04</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION BRUT</b>	<b>-3 654,72</b>
-------------------------------	------------------

RESULTAT REPORTE 2018	2 618,88
-----------------------	----------

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2019</b>	<b>-1 035,84</b>
---------------------------------	------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 035,84
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>	<b>-1 035,84</b>

## II – AFFECTATION DU RESULTAT

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 24/06/2020

**SLO**

ID : 034-213401508-20200609-DEL20\_06\_09\_06-BF

### Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

#### **Le résultat 2019 de la section de fonctionnement (- 1035,84 €)**

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2018 excédentaire de la section de fonctionnement reporté sur cette section.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, Il est proposé au Conseil municipal,

**D'affecter** le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe du port de Tabarka :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 1 035,84 €

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

Par conséquent, il vous est proposé :

**D'affecter** le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe du port de Tabarka tel que présenté ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

### **DELIBERE**

**A LA MAJORITE**

**(Pour 23, Abstention 4)**

**Constate** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Approuve** le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

**Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Tabarka arrêté aux résultats ci-dessus,

**Affecte** le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe du port de Tabarka tel que présenté ci-dessus,

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Marc Rouvier**

